

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 15 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-018

Objet : Rapport d'activités 2024 de Seine-et-Marne Numérique

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 09 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 11

Nombre de délégués représentés : 8

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 11 délégués présents + 8 pouvoirs correspondant à 61 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Isoline GARREAU.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Jean-Pierre BARIANT, Michel CHARIAU, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Joël SURIER, Emmanuel VIVET.

REPRESENTEES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Isoline GARREAU

Délégués des EPCI :

Didier FENOUILLET a donné pouvoir à Jean-Pierre BARIANT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Philippe BAPTIST

Jean-Claude LECINSE a donné pouvoir à Joël SURIER

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à Michel CHARIAU

Christian ROBACHE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PEUTOT

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Considérant que l'activité du Syndicat est retracée chaque année dans un rapport faisant l'objet d'une prise d'acte par le Comité syndical, après présentation par le Président.

Considérant que ce rapport comprend les informations relatives aux adhésions, à l'administration et aux moyens du Syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement numérique et services numériques.

Vu le rapport d'activité 2024 joint,

Vu le rapport n° DCS2025-018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (67 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

DÉCIDE de prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2024, après présentation par le Président.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 20/10/2025